



PANEL SUR LA QUESTION DES REPRESAILLES EN AFRIQUE

68^{eme} SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

A. CONTEXTE GENERAL

En 2014, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a élargi le mandat du Rapporteur Spécial sur les défenseurs des droits de l'homme en Afrique à la question de représailles, suite aux multiples rapports faisant état de menaces, actes de harcèlement à l'endroit des personnes qui collaborent avec le système africain des droits de l'homme. Ainsi, aux termes de la Résolution ACHPR/Res.273 (LV) 14 du 12 mai 2014, le mandat du Rapporteur Spécial sur les défenseurs des droits de l'homme a été complété par la compétence Point focal sur les représailles en Afrique, avec pour missions de :

- Recueillir des informations et réagir efficacement à des cas de représailles dont sont victimes notamment les acteurs de la société civile ;
- Documenter les cas de représailles reçus par le Mécanisme et créer une base de données y relative ;
- Proposer à la Commission des mesures urgentes à prendre pour faire face à des cas spécifiques de représailles ;
- Présenter un rapport sur les cas de représailles à chaque Session ordinaire de la Commission dans le cadre du Rapport d'activités du Rapporteur Spécial ; et
- Effectuer le suivi des cas enregistrés.

B. OBJECTIF GENERAL

Dans le cadre de la mise en œuvre de son nouveau mandat, le mécanisme a élaboré la *Fiche d'information N°1 sur les représailles en Afrique*¹. Il a également publié un appel à contribution aux différents acteurs afin qu'ils participent à l'élaboration du premier rapport général du mandat sur la question des représailles en Afrique en fournissant notamment des informations pertinentes sur les cas de représailles qu'ils auraient documentés.

DATE, HEURE ET LIEU

DATE

23 avril 2021

HEURE

11H30-12H30
(Heure de Banjul).

LIEU

https://zoom.us/webinar/register/WN_qalAghJMQEGhBzv79Pj5vQ

¹https://www.achpr.org/public/Document/file/French/ACHPR%20Fact%20Sheet%201%20on%20Reprisal%20in%20Africa_FRE.pdf

PANELISTES

Commissaire Ngoy Lumbu :
Rapporteur Spécial sur les défenseurs des droits de l'homme et Point focal sur les représailles en Afrique.

Mme Hannah Foster : *Secrétaire exécutive du Centre pour les droits de l'homme et les études des droits de l'homme.*

Dr. Bernard Mogesa : *Secrétaire de la Commission nationale des droits de l'homme du Kenya*

Mme Aimée G. Zebeyoux:
Ancienne Secrétaire d'Etat auprès du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, chargée des Droits de l'Homme de la République de Côte d'Ivoire

L'élaboration dudit rapport est toujours en cours. Cependant il a été relevé quelques difficultés dans sa préparation notamment sa conceptualisation, l'identification claire des pratiques étatiques qui participent des représailles et ce, malgré les directives contenues dans la Fiche N°1 précitée.

Par ailleurs aucune contribution n'a encore été reçue des Etats. En effet, malgré l'idée reçue que l'Etat est le principal auteur d'actes de représailles, il arrive également qu'ils mettent en place des mesures pour y remédier et les prévenir. Cependant ces mesures ne sont pas souvent mis en exergue et restent donc méconnues du public, et leur efficacité s'en trouve diminuée sinon inexistante.

Parmi les mesures de prévention et de protection contre les représailles, nous pouvons citer les lois de protection des défenseurs des droits de l'homme adoptées par certains pays, notamment la Côte d'Ivoire, le Mali et le Burina Faso. Ces lois, en organisant la protection des défenseurs des droits de l'homme, leur procurent, *de facto* une protection contre les représailles.

Le présent Panel a pour objectif de discuter la question des représailles du point de vue des acteurs étatiques et interétatiques, vis-à-vis des acteurs de la

société civile en vue de réconcilier les différents points de vue et trouver des solutions communes pour améliorer la lutte contre les représailles et renforcer la protection des toutes personnes travaillant à la promotion et à la protection des droits de l'homme sur notre continent.

C. Objectifs spécifiques

- Evaluer la capacité des participants à identifier et documenter les actes de représailles ;
- S'assurer de recevoir davantage de contribution pour la rédaction du rapport en cours ;
- S'assurer que les acteurs comprennent l'importance de rapporter les cas de représailles au mécanisme ;
- Identifier les différents mécanismes et mesures de protection misent en place par les Etats.

D. Résultats attendus

- Meilleure compréhension de la thématique des représailles par les différents acteurs ;
- Améliorer la protection des personnes travaillant à la promotion et la protection des droits de l'homme par un échange sur les bonnes pratiques.

PROGRAMME

Commissaire Ngoy Lumbu : *Allocution de bienvenue, présentation du panel et des intervenants (5 minutes)*

Mme Hannah Foster : *Aperçu de la situation des représailles sur le continent (7min)*

Dr. Bernard Mogesa : *Prise en charge de la thématique des représailles par les Commission Nationale des Droits de l'Homme (7min)*

Mme Aimée G. Zebeyoux: *L'Etat et la protection des acteurs des droits de l'homme contre les représailles/ Loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme de la Côte d'Ivoire (7min)*

Commissaire Rémy Ngoy Lumbu: *Présentation de la Fiche N 1 sur les représailles (7min)*

BIOGRAPHIES DES PANÉLISTES



Commissaire Rémy Ngoy Lumbu

Commissaire Rémy Ngoy Lumbu est le vice-président de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, il est également membre du Groupe de travail sur la peine de mort et les exécutions extrajudiciaires Sommaires ou arbitraires en Afrique, Groupe de travail sur les populations/Communautés autochtones et les minorités, Groupe de travail sur les industries extractives, l'environnement et les violations des droits de l'Homme, Groupe de travail sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels, Groupe de travail sur les Communications, Groupe de travail sur les Résolutions, Comité sur le Budget et le Staff. Docteur en droit et Professeur d'université, depuis qu'il a rejoint la Commission africaine en novembre 2017, il est Rapporteur Spécial sur les défenseurs des droits de l'homme en charge de la question de la liberté d'association et point focal sur les représailles en Afrique.



Mme; Hannah Forster

Est la Directrice exécutive du Centre africain d'études sur la démocratie et les droits de l'homme (ACDHRS) basé à Banjul, en Gambie, dont l'objectif principal est de construire et de maintenir un mouvement des droits de l'homme en Afrique afin de promouvoir un plus grand respect et une plus grande observation des droits de l'homme et des principes démocratiques fondamentaux. Le Centre africain a également en charge l'organisation du Forum des ONG sur la participation des ONG aux travaux de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, qui se tient deux fois par an et qui institutionnalise un tournant dans la contribution et la participation de la société civile au système africain des droits de l'homme

Elle est diplômée de l'université du Ghana, Legon, du Loughborough Technical College et de l'université de Loughborough, au Royaume-Uni, où elle a obtenu respectivement un DipHE et un BLS (Hons). Elle est également titulaire d'une maîtrise en droits de l'homme et en gestion des conflits de la Scuola Superiore Sant'Anna, à Pise, en Italie. Elle a également suivi des stages et des formations dans le domaine des services parajuridiques ainsi que dans divers domaines des droits de l'homme. Elle est spécialisée dans la documentation des droits de l'homme et les techniques de traitement de l'information, l'éducation aux droits de l'homme, les droits de la femme, les droits de l'enfant, la gouvernance et les élections.

Elle a une vaste expérience des droits de l'homme, en tant que médiatrice et militante pour la paix, la pratique de l'élaboration, de la planification, de la mise en œuvre et du suivi et de l'évaluation de programmes et de projets, ainsi que de l'élaboration de programmes de formation et d'éducation sur les droits de l'homme, la gouvernance, l'égalité des sexes et la gestion des conflits. Elle a également conçu et mené diverses recherches dans ces domaines et dirigé un certain nombre d'initiatives en faveur des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique. Elle a été experte au sein du Comité pour la prévention de la torture en Afrique (CPTA), du groupe d'étude sur la liberté d'association, de l'assemblée qui est maintenant le groupe de référence

soutenant le travail du rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'homme. Elle a également fait partie du groupe consultatif sur le rapport des femmes défenseurs des droits humains de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

Elle a participé à l'élaboration et à la rédaction du Protocole sur les femmes africaines, entre autres documents, et a rédigé plusieurs publications sur la société civile et la Commission africaine.



Dr. Bernard Mogesa PhD, CPM

Est un leader passionné et visionnaire qui, en l'espace de sept ans, a gravi les échelons au sein de la Commission Nationale des droits de l'Homme du Kenya passant de chef de l'éducation publique et de la formation à chef de la recherche et de la conformité, puis secrétaire adjoint de la Commission et enfin secrétaire de la Commission.

Enseignant de profession, il a commencé sa carrière en tant que directeur d'école secondaire employé par la Commission du service des enseignants en 1992 avant de s'aventurer vers sa vocation de travailler sur et avec des apprenants handicapés. Parmi ses anciens employeurs figurent le Dysons Wood Trust, en Angleterre, le Lake Institute of Tropical Medicine, la Kenya Society for the Blind et l'International Council for the Education of People with Visual Impairment. Cette expérience cumulée l'a conduit à la Commission nationale des droits de l'homme du Kenya, où il a affiné ses compétences en matière de droits de l'homme.

Titulaire d'un doctorat, avec un vif intérêt pour l'enseignement, l'écriture et la formation, il a révisé, écrit et coécrit diverses publications et entrepris une série de consultations qui reflètent le leadership par excellence et sa passion pour le secteur de l'éducation au Kenya.

Il a présidé et a été membre de divers comités et groupes de travail gouvernementaux et non gouvernementaux. Il est médiateur public agréé et formateur accrédité dans le domaine des droits de l'homme, de l'approche de la planification et du développement basée sur les droits de l'homme et du suivi et de l'évaluation. Il a acquis au fil du temps une vaste expérience en tant que conseiller et superviseur dans plusieurs pays africains.



Mme Aimée G. Zebeyoux

Ancienne Secrétaire d'Etat auprès du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, chargée des Droits de l'Homme de la République de Côte d'Ivoire, Mme Zebeyoux est Magistrat Hors-Hiérarchie. En plus de sa charge principale, elle est juge à la cour d'Arbitrage de Côte d'Ivoire (CACI), juge arbitre à la Cour Commune de Justice et d'arbitrage de l'OHADA (CCJA), et également, chargée de cours en procédures policières à l'Ecole Nationale de Police.

Son expertise de juriste chevronnée lui a valu d'être nommée experte-juridique à la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR). Militante contre les inégalités juridiques et les discriminations liées aux droits, elle est également membre l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI) dont elle a présidé la destinée.

Mme Zebeyoux est également une spécialiste du genre et a été à ce titre impliquée dans des nombreuses initiatives pour les droits de la femme tant au niveau régional qu'internationale.

En tant que Secrétaire aux droits de l'homme elle s'est fortement impliquée dans la promotion, la protection et la défense des droits de l'homme ; notamment avec la mise en œuvre de la loi sur les défenseurs des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, le suivi de l'application de la législation et de la réglementation relatives aux droits humains ; l'étude des projets de textes législatifs et réglementaires, des projets de conventions internationales relatifs aux Droits de l'Homme ainsi que leur mise en œuvre entre autres.

Elle est diplômée de l'Ecole Nationale d'Administration Section Magistrature de Côte d'Ivoire, détient une Maîtrise en Droit, carrière judiciaire de l'Université de Cocody et un Certificat de Formation Professionnelle à la Médiation, l'Arbitrage et la Négociation (UCAO.UUA) et un Certificat de Formation en genre délivré par l'Institut des Opérations de paix des Nations-Unies (Résolution 1325)